
Epersy le 18 décembre 2007

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2007

Le conseil municipal de la commune d'Epersy s'est réuni le lundi 26 novembre 2007 à 20 heures sous la présidence de Nicole Pellicioli, maire, et a délibéré sur les points suivants :

*

Objet : dénomination des voiries ; numérotage métrique des maisons ; plan de la commune.

Madame le Maire :

- rappelle l'intérêt de donner une dénomination officielle à chaque voirie de la commune desservant des habitations afin d'améliorer la sécurité et les services,
- soumet au Conseil municipal les noms de voiries choisis par la commission des travaux.

-

Informe que :

- des plans de la Commune seront distribués à chaque foyer, aux services de secours, de gendarmerie, de la poste, etc...
- un plan de la commune sera affiché sur un panneau installé en face de la mairie,
- chaque habitation recevra une plaque numérotée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, :

- - approuve le choix des dénominations des voiries de la commune.
- - dit que les crédits correspondants ont été votés au budget 2007.

*

Objet : Choix de l'entreprise par la commission d'attribution pour l'extension de la voirie du lotissement;

Madame le Maire donne les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres. Les deux lots de ces travaux ont été attribués à l'Entreprise FERRAND de Chainaz-les-Frasses.

Le conseil municipal prend acte de ce choix et autorise Madame le Maire à signer le marché

*

Objet : Subvention attribuée à l'association Amicale des Ires.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la demande de l'association Amicale des Ires d'une subvention exceptionnelle sur l'année 2007.

Compte-tenu de l'activité de cette association, le Conseil municipal décide de l'attribution d'une subvention d'un montant de 100€ (cent euros). Il charge Madame le Maire de mandater cette somme.

*

Objet : salle polyvalente, chapiteau , tables et bancs : tarifs pour l'année 2008.

Les tarifs votés pour l'année 2007 sont maintenus. Le conseil municipal décide d'un tarif de location de la salle pour les associations du canton. Ce tarif sera de 120€ , plus 60€ si chauffage.

*

Objet : tarifs 2008 pour la location des gîtes.

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

- à la semaine du 01.07.2008 au 31.08.2008 : 215€
- à la semaine du 01.05.2008 au 30.06.2008 : 185€
- à la semaine du 01.09.2008 au 29.09.2008 : 185€
- au mois du 01.09.2008 au 30.06.2009 : 300€

*

Objet : décision modificative du budget 2007 pour la comptabilité des travaux en régie.

Le montant des frais de fournitures de voirie s'avère être supérieur à celui prévu au budget primitif. Le Conseil municipal donne son accord pour effectuer les opérations comptables nécessaires au rétablissement de l'équilibre.